

## Point 6.1 de l'ordre du jour : Rapport du Comité d'audit

### Objet du document

1. Présenter le rapport du Comité d'audit sur le travail du Comité portant sur la période du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 juillet 2022.

### Contexte

2. Le présent rapport sur les activités du Comité d'audit porte sur la période du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 juillet 2022.
3. Le rapport est conforme à la Politique de gouvernance et à la section 3 de la charte du Comité d'audit précisant les responsabilités du Comité d'audit.
4. Le Comité d'audit doit se réunir au moins trois fois par exercice. Il s'est réuni en août 2021, novembre 2021, avril 2022 et en mai 2022.
5. Le Comité d'audit est une entité à part entière et indépendante du dispositif de gouvernance du PROE. Ses responsabilités consistent à superviser et suivre les questions de gouvernance, de risque et de contrôle interne afférentes aux résultats financiers du Secrétariat.

### Composition du Comité d'audit (CA)

6. Pour l'exercice 2021, le Comité d'audit était composé des membres suivants :

#### **Président :**

- M. Tupuola Oloialii Koki Tuala, associé de Koki Tuala Chartered Accountant (KTCA) - (nommé pour un deuxième mandat consécutif en novembre 2019)

#### **Membres :**

- M. Barry Patterson, Haut-Commissaire adjoint ; Haute-Commission d'Australie (nommé en novembre 2019)
- M. Taimalie Kele Lui, Gestionnaire des ressources humaines, Bureau des Tokélaou, Apia (nommé en mars 2019)
- Mme Rosalini Moli, Directrice générale adjointe, ministère des Finances, Samoa (nommée en mars 2019)
- Mme Ella Risati, Deuxième secrétaire, Haut-commissariat de la Nouvelle-Zélande (nommée en novembre 2019)

7. Le PROE a enregistré une augmentation de l'excédent net de 46 %, à savoir de 181 197 USD entre les 389 376 USD de l'exercice financier finissant le 31 décembre 2020 et les 570 573 USD de l'exercice financier finissant le 31 décembre 2021. Cela a été principalement attribué aux éléments suivants :
- Une hausse des fonds reçus de la part des organismes d'aide, qui provenaient en 2021 du ministère des Affaires étrangères et du Commerce australien, de la NZAid, de la Chine, du PNUF et d'autres accords de partenariat. Le total des autres recettes des donateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevait à 2 388 092 USD tandis qu'il était de 2 133 269 au 31 décembre 2020.
  - Les frais de gestion des projets, qui constituent une source de revenus importante pour le Secrétariat, ont augmenté de 27 %, soit 279 403 USD, passant de 1 033 668 USD en 2020 à 1 313 071 USD en 2021. Cela était principalement dû aux mesures mises en place par le PROE pour la gestion des incidences de la COVID-19, de l'engagement avec les donateurs afin de trouver des solutions différentes pour l'exécution des projets, les changements convenus dans les plans de travail, l'utilisation des moyens virtuels et la collaboration avec les partenaires et les points de contact dans chaque pays.
  - Reconnaissance des contributions des Membres sur la base de la comptabilité d'exercice avec prise d'effet depuis 2020.
8. Les contributions des Membres non acquittées pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 s'élèvent à 299 129 USD. Le Comité tient à remercier les Membres pour leur contribution et leur soutien opportuns malgré les incidences de la COVID-19 et encourage le PROE à continuer d'accompagner et de prendre des dispositions avec les Membres qui rencontrent des difficultés à régler leurs cotisations en suspens.
9. L'augmentation de 20 % a été approuvée en principe lors de la 28<sup>e</sup> Conférence du PROE de 2017 mais a été conditionnée à la confirmation des capitales/gouvernements. Le Comité a relevé avec plaisir les contributions volontaires des Membres et souhaiterait encourager tous les Membres à envisager une contribution volontaire supplémentaire au fonds de base afin de garantir la viabilité financière du PROE et de renforcer ses opérations en soutien aux Membres.
10. Le ratio<sup>1</sup> actuel est de 1:1, ce qui est relativement équilibré, ou juste suffisant pour couvrir les obligations immédiates du PROE. Les capitaux propres ou réserves se sont renforcés de 570 573 USD, passant de 447 138 USD en 2020 à 1 017 711 USD en 2021. Cela a été attribué à l'excédent net enregistré pour l'exercice clos au vendredi 31 décembre 2021.
11. Le Comité estime que la situation des réserves (1 017 711 USD), si elle s'est nettement améliorée en 2021 par rapport à 2020, reste à un niveau critique par rapport aux dépenses annuelles moyennes du PROE de 4 millions USD pour les six dernières années (2016-2021). Le Comité considère qu'une situation forte des réserves est essentielle au soutien des opérations actuelles et des infrastructures existantes, à la gestion des défis à venir et à l'expansion et à la croissance du PROE.

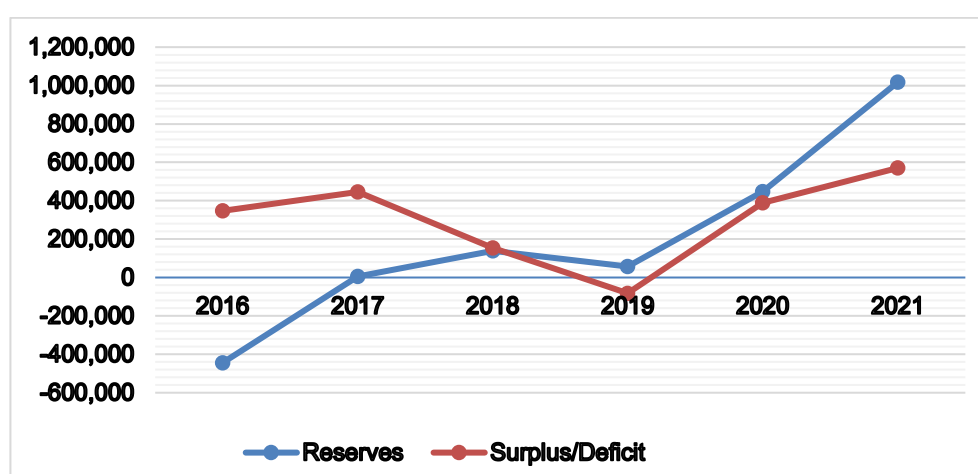
---

<sup>1</sup> Le ratio actuel est un ratio de liquidité qui mesure la capacité d'une entité à payer des obligations à court terme ou celles arrivant à échéance dans l'année. Un bon ratio se situe entre 1.5 et 2, ce qui signifie que l'entité a 1,5 à 2 fois plus d'actifs courants que de passifs pour couvrir ses dettes. S'il est inférieur à 1, cela signifie que la structure n'a pas assez d'actifs courants pour payer ses dettes à court terme.

12. Veuillez consulter le tableau ci-après pour la situation financière (réserve) ainsi que les résultats financiers (excédent et déficit nets) pour les six dernières années (2016-2021).

Année	Situation financière (réserves) USD	Résultats financiers Excédent/(Déficit) net USD
2021	1 017 711	570 573
2020	447 139	389 376
2019	57 763	(81 977)
2018	139 740	154 273
2017	5 123	445 982
2016	(443 762)	346 898

**Situation financière (réserves) et résultats financiers (excédent/déficit) de 2016-2021**



13. Le Comité invite le PROE à rester vigilant et à continuer à améliorer son flux de recette, à préserver les accords de partenariat existants en matière de service et à en rechercher de nouveaux, à améliorer la provision et l'efficacité des projets, à gérer ses dépenses et les risques liés à la COVID-19 ainsi qu'à la récession et l'inflation mondiales prochaines qui auraient des incidences sur les coûts des activités du Secrétariat.
14. Le Comité a examiné les états financiers vérifiés de 2021 et les politiques comptables applicables avec le Directeur général, le Directeur des finances et de l'administration et les auditeurs externes du cabinet BDO Samoa. Il a également examiné le rapport de l'auditeur externe sur les états financiers et la lettre de la direction correspondante.
15. Sur cette base, le Comité d'audit conclut que les états financiers vérifiés de 2021 et l'avis d'audit sans réserve de l'auditeur externe sont acceptés par les Membres du PROE.
16. Le Comité encourage la poursuite des concertations régulières avec l'équipe de direction au cours de l'année, avec le Directeur des finances et de l'administration lors des réunions du Comité et avec le commissaire aux comptes externe une fois par an. Toutes ces discussions se sont avérées fructueuses et ont permis de renforcer le dialogue, de prendre des décisions efficaces et d'accélérer la mise en place de solutions pratiques visant à relever les défis auxquels le Secrétariat est confronté, notamment en allant de l'avant en dépit des incertitudes et des risques suscités par la COVID-19.

17. Le comité a noté qu'il était essentiel d'avoir le plan de durabilité des projets ou une stratégie de sortie approuvés dès les premières étapes ; à savoir de fixer une orientation et des voies claires quant aux options en matière de durabilité, d'attribuer des ressources et de renforcer les capacités des parties prenantes (pays Membres et le PROE) pour gérer, maintenir et soutenir les projets et la situation après leur mise en œuvre afin d'en garantir les bénéfices à long terme ainsi que le retour sur investissement pour les Membres et le PROE.
18. Le Comité a pris note que le PROE a développé en 2017 le Système d'information pour la gestion de projets (SIGP) afin de favoriser le contrôle, le suivi du statut et l'utilisation de tableaux de bord efficaces pour la gestion des projets. Le Comité constate que le SIGP est peu utilisé depuis sa mise en place et qu'il n'est pas pleinement tiré profit de ses avantages. Le PROE se charge actuellement de réviser et réorganiser le système afin de répondre à ses besoins.
19. Le Comité comprend la nature dynamique des risques et des répercussions qu'ils peuvent avoir sur les activités et invite en conséquence le PROE à prendre des précautions en la matière et à examiner et surveiller de façon plus régulière son registre des risques ainsi que le(s) plan(s) de gestion des risques au niveau de l'entreprise, des programmes et des projets afin de vérifier la pertinence des risques existants et des contrôles et mesures mis en place, et de prendre en compte l'apparition de nouveaux risques.
20. Le Comité a noté que le PROE a révisé sa politique en matière de risques et le manuel de gestion des risques qui avait été validé en novembre 2021 et qu'il réexamine actuellement son registre des risques et développe son plan de gestion des risques.
21. En novembre 2019, le Comité avait relevé que 62 politiques devaient être réexaminées. Le Comité est d'avis que les politiques et les procédures doivent être pertinentes pour répondre aux besoins actuels du PROE. Au mois de mai 2022, le PROE a entrepris des examens internes en optimisant son expertise existante et a terminé la révision de 9 politiques et manuels. Les autres sont en cours d'examen ou programmés pour le troisième et quatrième trimestre 2022.
22. Le Comité a pris acte du besoin de renforcer la fonction d'audit interne et de tirer parti de la technologie pour automatiser des tâches manuelles afin d'élargir le champ couvert par l'audit.
23. Le manuel sur la prévention de la fraude et la protection des dénonciateurs est en cours de révision. Cet examen garantira qu'il est comparé et conforme à l'évolution actuelle des Principes et des directives des institutions financières internationales sur les procédures d'enquêtes qui est utilisé par de grandes organisations mondiales telles que la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement ainsi qu'aux exigences en matière de prévention de la fraude de nos principaux partenaires et donateurs.
24. Le comité n'a reçu aucune plainte ayant trait à une fraude par le biais de son canal dédié sur la période d'exercice actuelle. Trois séances de sensibilisation dédiées à la fraude ont été organisées auprès du personnel afin de les encourager à prendre les mesures nécessaires visant à réduire les risques de fraudes ou, lorsqu'il y a eu fraude, à utiliser les options et mécanismes de signalement pour la traiter ainsi que les mesures de protection des dénonciateurs mises en place.

25. Le Comité a noté que l'évaluation indépendante du PROE et l'évaluation à mi-parcours de son Plan stratégique 2017-2026 sont terminées. Le groupe de travail est créé pour examiner les principales conclusions et les recommandations correspondantes. Ce groupe est constituée de membres d'Australie, des Îles Cook, de la Nouvelle-Zélande, des Îles Marshall, du Samoa, des Tokélaou et du Tuvalu. Actuellement, il donne la priorité à la liste des recommandations à prendre en compte et constate qu'aucune d'entre elles n'ont été validées à ce jour.

**Recommandations :**

26. Le Conseil exécutif est invité lors de la réunion à :

- 1) **prendre acte et à approuver** le rapport du Comité d'audit pour la période août 2021 – juillet 2022.
  - 2) **constater** que la situation des réserves reste critique malgré son amélioration en 2021 rapport à 2020.
  - 3) **demander** aux Membres de verser leurs contributions non acquittées et à leur exprimer sa reconnaissance pour toute contribution volontaire supplémentaire en soutien au PROE ;
  - 4) **exprimer** sa reconnaissance pour la coopération et le soutien qu'il a reçus de la part du Directeur général, de la direction et du personnel du PROE au cours des 12 derniers mois.
-